

DOMANYS, Office Public de l'Habitat de l'Yonne gère 9100 logements* sur 200 communes



AGENCES

AUXERRE

2 rue de la Laïcité
89000 AUXERRE
Lundi de 10h à 12h15 et
de 14h à 16h
Du mardi au jeudi
de 10h à 12h15

AVALLON

8 av Victor Hugo
89200 AVALLON
Lundi de 10h à 12h
et de 14h à 16h
Mardi de 10h à 12h
Jeudi et vendredi
de 14h à 16h

JOIGNY

8 quai du G^{al} Leclerc
89300 JOIGNY
Lundi et vendredi
de 14h à 16h
Mardi et jeudi
de 10h à 12h

SENS

11, rue du M^{al} de Lattre
de Tassigny
89100 SENS
Lundi, mardi et jeudi
de 10h à 12h et
de 13h30 à 16h
Mercredi de 10h à 12h

TONNERRE

5 rue Clermont
Tonnerre
89700 TONNERRE
Mardi de 10h à 12h
et de 14h à 16h

MIGENNES

(locaux du CCAS)
2 avenue Victor Hugo
89400 MIGENNES
2ème lundi de chaque mois
de 9h30 à 12h

ST-FLORENTIN

6 rue André Messager
89600 ST-FLORENTIN
Lundi de 11h à 12h
Jeudi de 9h à 12h

PERMANENCES



CENTRE RELATIONS CLIENTS

03 86 18 09 50

du Lundi au Vendredi de 9h à 17h30

prix d'un appel local.

ou

rendez-vous sur
www.domanys.fr



DOMANYS

PARCE QUE
VOUS SATISFAIRE
EST NOTRE
PRIORITÉ,
NOUS SOMMES
CERTIFIÉS
QUALIBAIL¹
DEPUIS
DÉCEMBRE 2012.

¹Certification délivrée dans
le domaine de la gestion
locative de logements par
L'Association Française de
NORmalisation



6 engagements de service pour vous garantir une expérience client de qualité

- 1 Vous orienter à chaque étape de votre demande de logement.
- 2 Faciliter votre emménagement et agir pour votre confort et votre sécurité.
- 3 Assurer le bon déroulement de votre location.
- 4 Traiter vos demandes d'intervention technique.
- 5 Vous informer et évaluer les interventions effectuées chez vous et dans votre résidence.
- 6 Vous accompagner dans votre parcours résidentiel.

Vous emménagez chez DOMANYS ?

- Nous contrôlons la propreté du logement avant votre entrée dans les lieux.
- Nous mettons à votre disposition des équipements économes en énergie.
- Nous vous proposons un entretien de courtoisie dans les 3 mois suivant votre entrée dans les lieux, afin de faire le point sur votre installation.

Vous nous sollicitez pour une intervention technique ?

- Nous vous informons du traitement apporté à votre demande.
- Nous évaluons la qualité des prestations réalisées pour les améliorer.
- Nous sommes joignables 7j/7 et 24h/24 pour votre sécurité.

Vous nous faites part, par écrit, d'une difficulté concernant vos conditions de logement ?

Nous vous répondons sous 8 jours et mettons en place un traitement adapté.

Vos besoins évoluent ?

Nous recherchons une solution adaptée à l'évolution de votre situation (mutation, travaux d'adaptation, accession).



« Qualibail prend en compte le quotidien du locataire depuis sa demande de logement jusqu'à son départ. Grâce à des engagements renforcés du bailleur, il améliore le confort et la sécurité des résidents. Il agit notamment sur la propreté des logements et des parties communes ; le traitement des demandes d'intervention technique ; la maîtrise des consommations ; la prise en compte du respect de l'environnement ; l'amélioration de l'information donnée aux locataires ou encore le renforcement du dialogue bailleur/locataire. »

